



Fausse déclaration maltraitance - procédure

Par **Azumi_old**, le **29/10/2007** à **11:31**

Bonjour,

Suite à une bêtise de ma fille de 14 ans, je me suis permis de la corriger.

Ma fille a quitté notre domicile pour aller se confier chez sa meilleure amie.

Ma fille n'est pas rentrée et a couché chez son amie malgré un SMS lui demandant de rentrer.

J'ai été surprise et choquée le lendemain d'être convoquée avec mes 2 fils (9 et 10 ans) au commissariat où ma fille se trouvait.

Sur les conseils d'amis policier et avocat, le père de l'amie de ma fille avait déposé une main courante au commissariat au cas où j'aurais porté plainte contre lui car ma fille avait dormi chez lui. De plus, sans mon autorisation, il a emmené ma fille se faire examiner aux services d'urgences d'un hopital le soir même (facture à ma charge). Résultat, le commissariat m'a interrogé ainsi que mes 2 fils et a conclu à la maltraitance de ma fille sur les dires de celle-ci et des parents de son amie. Je pourrais risquer des poursuites si ma fille décidait de retourner au commissariat pour porter plainte de nouveau.

J'ai besoin d'un conseil car je voudrais savoir s'il faut déposer une plainte contre les parents de l'amie de ma fille, qui ont agi sans même vérifier (un appel le soir même pour me parler et me rassurer) et me consulter. Les résultats au sein de ma famille sont désastreux et les relations avec ma fille de plus en plus difficiles. Celle ci s'est excusée et ne pensait pas que celà aille aussi loin.

Merci de vos conseils en espérant que mes problèmes indiqués ci-dessus sont assez clairs.